



AUX NOTAIRES ET AUX CRÉANCIERS

Objet : Convention d'inscription et d'utilisation des données relatives à la taxe scolaire du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS)

Madame, Monsieur,

Veuillez prendre connaissance et compléter la convention d'inscription et d'utilisation des données ci-jointe. Cette convention devra avoir été complétée et signée pour avoir accès aux données relatives à la taxe scolaire par notre site TFP Internet.

Nous vous transmettrons le guide concernant l'accès au service TFP Internet à l'adresse courriel que vous nous indiquerez dans le formulaire.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec nous, au secteur de la taxation au numéro de téléphone 514-380-8339.

Recevez, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Geneviève Gauthier
Directrice, Service des ressources financières



Convention d'inscription et d'utilisation des données relatives à la taxe scolaire du Centre de services scolaire des Grandes- Seigneuries (CSSDGS)

UTILISATEUR

Notaire

Avocat

Institution financière

Autre (préciser)

CORPORATION PROFESSIONNELLE :

NUMÉRO DE MEMBRE :

Nom

Compagnie

Facturé à

Adresse
d'affaires

Téléphone

() -

Courriel

Pour accéder au service de consultation et de confirmation des données de la taxe scolaire du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries l'utilisateur doit déclarer avoir lu, compris et accepté les dispositions de la présente convention.

CONDITIONS

FRAIS

L'utilisateur s'engage à payer au Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries les frais suivants :

La somme de 25.00\$ pour chaque consultation des données et/ou obtention d'un relevé. L'utilisateur sera facturé mensuellement pour l'ensemble des frais et il s'engage à acquitter le compte dans un délai ne dépassant pas 30 jours. À défaut de respecter ce délai, le CSSDGS pourra suspendre l'accès au compte. Afin de réactiver l'accès au site de TFP, l'utilisateur devra acquitter le solde du compte ainsi qu'un frais additionnel de \$25,00.

De plus, des frais administratifs de 15,00 \$ s'appliqueront sur tout chèque retourné par l'institution financière. S'il y a un solde créditeur à votre compte et que vous désirez obtenir un remboursement du dit crédit, des frais de 10.00 \$ seront exigés.

Le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries se réserve le droit de majorer les frais exigibles moyennant un préavis de 30 jours.

CONFIDENTIALITÉ ET DIVULGATION DE L'INFORMATION

L'utilisateur reconnaît que la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* s'applique en l'instance. Par conséquent, il déclare détenir une autorisation du propriétaire de l'immeuble l'autorisant à obtenir l'information relative au compte de taxe scolaire. De plus, il déclare requérir cette information dans le but d'effectuer une transaction (vente, financement, refinancement, cession), relative à l'immeuble concernée ou dans le but d'effectuer un paiement ou faire un rapport sur le solde dû au créancier hypothécaire.

EXACTITUDES DES DONNÉES TRANSMISES

Le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries déclare que l'information apparaissant sur le site reflète l'état de la situation d'un compte de taxes au moment de sa demande sous réserve de toutes modifications éventuelles qui pourraient avoir un effet rétroactif sur le solde d'un compte notamment l'augmentation ou la diminution d'un montant, l'ajustement des intérêts des paiements effectués ou annulés, etc.

En cas de divergence entre la version officielle et le contenu du site, la version officielle a préséance.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

En aucun cas, le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries ne peut être tenu responsable envers l'utilisateur ou un tiers des dommages directs ou indirects résultant directement ou indirectement de l'utilisation, de la compilation, de l'interprétation de toute donnée, de la transmission et de la livraison des données ou de la performance du site ou encore du contenu disponible évoqué sur celui-ci.

RETRAIT DU DROIT D'ACCÈS

Le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries se réserve le droit de retirer l'autorisation d'accès accordée à un utilisateur sans préavis ni mise en demeure notamment dans le cas de non-respect des conditions ou autres motifs jugés suffisants.

MOT DE PASSE

Le détenteur du mot de passe est responsable de toutes activités attribuables à ce mot de passe.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries est le propriétaire des données transmises. L'utilisateur reconnaît qu'un droit d'utilisation limité lui est accordé. L'utilisateur reconnaît que l'information transmise ne l'est que dans le but prévu à la présente convention. L'utilisateur s'engage à respecter les droits découlant de la propriété intellectuelle.

CHANGEMENT

L'utilisateur s'engage à aviser le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries de tout changement dans les renseignements fournis à la partie identification de l'utilisateur de la présente convention.



LOIS APPLICABLES

Les parties reconnaissent que la présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure doit être intentée dans le district judiciaire approprié.

SIGNATURE

L'utilisateur déclare avoir lu, compris et accepte les dispositions de la présente convention.

Signé à _____, province de Québec, le _____

SIGNATURE

NOM EN LETTRES MOULÉES

Prière d'envoyer cette convention dûment signée par courriel à taxe@cssdgs.gouv.qc.ca.

Réservé à l'administration du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries

Agent : _____

Int. ext : _____.

Date : _____